

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0041341.2025.004			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS BIOCAMARGUE Adresse MAS DE LA VILLE ROUTE DE PORT SAINT-LOUIS ROUTE DE PORT SAINT-LOUIS 13200 Arles Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 28 août 2025 18:57:28 +02 (Europe/Bruxelles) Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 27/02/2025 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Céréales et grains: Riz long blanc		Biologique
	Céréales et grains: Riz long complet cuisson rapide		Biologique
	Céréales et grains: Riz long complet		Biologique
	Céréales et grains: Riz long paddy de Camargue		Biologique
	Céréales et grains: Riz long semi-complet		Biologique
	Céréales et grains: Riz noir complet		Biologique
	Céréales et grains: Riz rond blanc		Biologique
	Céréales et grains: Riz rond complet		Biologique
	Céréales et grains: Riz rond paddy de Camargue		Biologique
	Céréales et grains: Riz rond semi-complet cuisson rapide		Biologique
	Céréales et grains: Riz rond semi-complet		Biologique
	Céréales et grains: Riz rouge long complet		Biologique
	Céréales et grains: Riz rouge long paddy de Camargue		Biologique
	Céréales et grains: Riz		Biologique
	Céréales et grains: Trio de riz de Camargue		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette de riz complet (fines)		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette de riz complet sans sel (fines)		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette de riz complet sans sel		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette de riz complet		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette déclassée pour l'alimentation animale		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette riz -5 céréales / Multicéréales / Céréales anciennes (fines)		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette riz -5 céréales / Multicéréales / Céréales anciennes		Biologique
	Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette riz-quinoa		Biologique
Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette riz-sarrasin (fines)		Biologique	
Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette riz-sarrasin		Biologique	
Produits dérivés ou sous-produits des céréales et légumes secs: Galette riz-sésame		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Conditionnement: Céréales et grains	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
Stockage	Stockage en vrac (produits non conditionnés OU conditionnés non scellés): Céréales et grains	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
Préparation	Séchage: Céréales et grains	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.

DÉLIVRÉ